



Retaite anticipée carrieres longues

Par **dhl**, le **14/04/2012** à **22:27**

Bonjour,rnnée en Septembre 1954,j'ai commencé à travailler à partir de 14 ans(soit à partir de juillet 1968).J'ai travaillé jusqu'à ce jour dans le privé et dans le public sur les périodes suivantes:1968-1979 cuisinier dans le privé 1979-1993:ouvrier d'état toujours comme cuisinier 1993 à ce jour dans le privé cuisinier Je relève donc de deux régimes de retraites différents:celui de la crav relatif aux périodes que j'ai effectué dans le privé;et celui des pensions civils du ministère de la défense pour mes 15 ans dans le privé je suis éligible pour ma retraite du privé au titre d'une carrière longue il m'est possible de percevoir ma retraite depuis juillet 2011ors ayant pris contact avec le service des pensions civiles et militaires la caisse de dépôt et de consignation l'administration m'a fournit un certificat de pension éligible au 11 septembre 2014 soit a mes 60 ans C'était la loi à l'époque sinon faite un recours ce que j'ai fait il y a 2 ans toujours aucune réponse recours au tribunal administratif de Bordeaux j'attends sinon a 60 ans j"aurais cotise 46 années alors les grandes phrases des candidats avant dix huit vous parler a 60 ans et ceux qui ont commencé a 14 ans aussi nous les polypensionnés nous sommes marrons

Par **kingdom**, le **01/05/2012** à **03:18**

ça vous empêche pas de la demander dans le privé en attendant leur réponse